

Possessifs et Liage en Abidji

AKALE Marie Solange,
Doctorante, Département des Sciences du Langage
Université Félix Houphouët-Boigny
solangeakale@gmail.com

Résumé

Les données de l'Abidji attestent que les Anaphores, les Pronoms et les Expressions Référentielles sont soumis aux contraintes grammaticales de la Théorie du Liage, à savoir les principes A, B et C. Le but de cet article n'est pas de décrire ces faits mais de vérifier si cette théorie est opérationnelle en ce qui concerne les unités pronominales non vides de l'Abidji qui se comportent comme le pronom vide PRO.

Abstract

The data of Abidji reveal that Anaphors, Pronouns, and Referential Expressions are submitted to the grammatical constraints of the Binding Theory, i.e. principles A, B and C. The aim of this paper is not to describe this phenomena but to check if this theory can explain the behaviour of the full pronominal units existing in Abidji which function like the empty pronoun PRO.

Introduction

Depuis Chomsky (1981), les travaux sur la théorie du liage et du gouvernement abondent et connaissent des développements (Radford (1988), Haegeman (1991), Reuland & Reinhart (1993). Et c'est à la suite de Chomsky que Haegeman définit le liage comme une relation structurale entre deux éléments à l'intérieur d'un domaine local. C'est un rapport sous-tendu par la c-commande de telle sorte qu'un constituant α lie un constituant β si α c-commande β c'est-à-dire le premier nœud branchant qui domine α domine aussi β et aucun des deux ne domine l'autre.

Cette relation prend en compte les Anaphores, les Pronoms et leurs antécédents et les Expressions Référentielles. En outre, elle est régie par trois principes.

Principe A : une anaphore est liée dans sa catégorie gouvernante.

Principe B : un pronom est libre dans sa catégorie gouvernante.

Principe C : une expression référentielle est libre partout.

En plus de ces principes, il y a aussi les contraintes de localité qui sont des conditions d'une structuration correcte de séquences linguistiques exprimant une relation anaphorique. Ces contraintes concernent la condition du sujet spécifié (specified subject condition ou SSC) et la condition des phrases à temps fini (tensed sentence condition ou TSC). Mel (1994) citant Lasnik et Uriagereka (1988) note que la SSC se manifeste par l'interdiction faite à tout sujet de s'interposer entre un lieu et le constituant lié. Il ajoute que la notion d'interposition est définie comme suit en (1)

(1) α s'interpose entre β et γ si α c-commande γ et ne c-commande pas β .

Quant à la TSC, elle stipule que l'antécédent d'une anaphore doit se trouver dans la même proposition à temps fini que l'anaphore. Il faut noter que dans cet article, nous parlerons brièvement des catégories pleines et nous nous étendrons davantage sur l'élément PRO et les pronoms possessifs

1. Les catégories pleines

La théorie du liage telle que développée par Chomsky (1981) dans *lectures On Government and Binding* énonce trois principes ou contraintes (principes A, B, et C) pour traiter des relations que peuvent entretenir les pronoms et leurs antécédents.

Les catégories nominales soumises à ces contraintes sont les pronoms proprement dits ou pronoms P, les pronoms anaphoriques ou pronoms A et les expressions référentielles.

1.1. Les pronoms A

Les pronoms A ou anaphores sont caractérisés par les traits [+Anaphorique, -Pronominal]. Ce sont des nominaux qui tirent obligatoirement leur référence d'un autre, présent dans la phrase.

En abidji, nous avons deux types d'anaphores :

- le réfléchi
- le réciproque

Le réfléchi renvoie à l'anaphore *ənɔ̃ rɪrɛ* littéralement glosé par « son corps ». Il comporte six formes relatives aux personnes de la conjugaison. Et en partant de la première personne

du singulier à la troisième personne du pluriel, nous avons : *ɔ̀mɔ̀ rìrè*, *ɔ̀fɔ̀ rìrè*, *ɔ̀nɔ̀ rìrè*, *ɔ̀rɔ̀ rìrè*, *nɔ̀fɔ̀ rìrè*, *nɔ̀nɔ̀ rìrè*.

Le réciproque se résume en l'anaphore *mìně*.

Nous illustrons en (2) les propos ci-dessus.

(2)

a. *kìrî;èlí* [*ɔ̀nɔ̀ rìrè*]_i *ɔ̀bò*

/Kré/Rés+faire/Réfl/chose/

"Kré s'est blessé."

b. *òsá nǎkǎ íjê jàò lɔ̀ kìrî; ècé* [*ɔ̀nɔ̀ rìrè*]_i *bó í*

/Ossan/Prog+dire/Hab+montrer/Yao/Comp/Kré/Rés+couper/REFL/main/Post/

"Ossan est en train de dire à Yao que Kré s'est coupé la main."

c. [*éwí ènè*]_i *nǎrá kò mìně*

/enfants/Coll/Prog+saluer/Récp/

"Les enfants se saluent."

Dans ces différentes phrases (2a, b), *ɔ̀nɔ̀ rìrè* coréfère avec le NP *kìrî* et y tire obligatoirement sa référence. Cette proposition est ce qu'on appelle catégorie gouvernante de *ɔ̀nɔ̀ rìrè*.

(3) La catégorie gouvernante de A est la plus petite proposition contenant A, son gouverneur et un sujet/SUJET accessible :

Où sujet = NP en position [Spec]

SUJET = AGR fini.

L'anaphore est donc liée à l'intérieur de sa catégorie gouvernante.

1.2. Les pronoms P

Le trait binaire [-Anaphorique, +Pronominal] définit les pronoms P, ou pronoms proprement dits. Ce sont des nominaux qui sont interprétés en référence à un autre dans la phrase ou dans le contexte discursif.

Un pronom P

- est un déictique
- n'a pas forcément besoin d'un antécédent
- est coïncidé à son antécédent
- ne doit pas se trouver dans la même proposition que son antécédent
- s'accorde en nombre et en personne avec son antécédent
- est libre dans la plus petite proposition qui le contient

- est lié en dehors de sa catégorie gouvernante c'est-à-dire de cette petite proposition.

Dans la phrase, il est en position sujet ou objet.

Les pronoms sujets dans cette langue, forment une unité phonétiquement inséparable avec le morphème d'accord ou *Agreement*, celui de l'aspect et le radical verbal. Les pronoms conjoints de l'Abidji sont les suivants :

(4)

	SUJETS		OBJETS	
	singulier	pluriel	singulier	pluriel
Première personne	m-	r-	mU ¹	èrè
Deuxième personne	f-	f...ní	fU	néfè
Troisième personne	n-	n...ní	nì	néǹè

Les exemples ci-dessus, illustrent les emplois de ces pronoms.

(5)

- òsáj nǎkǎ [CP lǒ kìr̄j òǰú n̄i/k]
Ossan/Agr+Prog+dire/Comp/Kré/Rés+frapper/le/
"Ossan est en train de dire que Kré l'a frappé."
- òsáj nǎkǎ [CP lǒ kìr̄ òǰú múj]
Ossan/Agr+Prog+dire/Comp/Kré/Rés+frapper/me/
"Ossan est en train de dire que Kré m'a frappé."
- *òsáj nǎkǎ lǒ kìr̄ jú fūi
Ossan/Agr+Prog+dire/Comp/Kré/Acc+frapper /te/
"Ossan est en train de dire que Kré t'a frappé."
- nìkǎ lǒ kìr̄ òǰú néfè
/il+Agr+Acc+dire/ Comp/Kré/Rés+frapper/vous/
"Il a dit que Kré vous a frappé."
- *kìr̄i nǒǰú n̄i
"kré est en train de le frapper."

En confrontant les exemples aux critères qui définissent ces pronoms, nous constatons que :

¹ Le ton des pronoms objets première et deuxième personnes est fonction de l'aspect du verbe auquel le pronom se suffixe.

(5e) est rejeté parce que le pronom *nì* se trouve dans la même proposition que *kìrî* son antécédent. (5c) lui aussi est rejeté parce que le pronom *fû* et son antécédent *òsá* ne s'accordent pas. Les deux unités s'accordent en nombre, mais pas en personne. En effet l'expression référentielle *òsá* a le trait [+3^e personne] alors que le pronom sensé lui correspondre est la deuxième personne.

1.3. Les expressions référentielles

Les expressions référentielles sont caractérisés par le trait [-anaphorique, -Pronominal]. Ce sont des nominaux qui réfèrent librement, parce que n'ayant besoin d'aucun antécédent. Ils sont interprétés en référant plutôt à une entité du monde extralinguistique comme *mîŋ* et *kìrî* dans les exemples (6)

(6)

- a. *mîŋ òkú*
/arbres/Rés+verser/
"Des arbres sont tombés."
- b. *kìrî ʔié*
/Kré/Rés+venir/
"Kré est venu."

2. La catégorie vide PRO

Les catégories vides fonctionnelles dans cette langue sont les traces DP, Wh ou Qu, le pronom nul pro et PRO. Mais comme souligné plus haut, nous ne parlerons ici que de PRO. PRO, caractérisé par le trait [+anaphorique, +pronominal], est sujet des propositions infinitives et gérondives. Cette catégorie existe aussi en Abidji et elle sujet des propositions infinitives. PRO apparait dans trois contextes :

- Dans une proposition, sujet d'une phrase complexe

(7) [_{CP}[_{IP}PRO_i èʔìkpè ʔáàó]] íté òsá_j té
/champ/fait d'aller/Rés+inciser/Ossan/sentiment/
"Aller au champ inquiète Ossan."

- Dans une proposition complément d'un verbe principal

(8) òsá_j jófò [_{CP}[_{IP}PRO_i óbò ʔíèó]]
/Ossan/Acc+aimer/nourriture/fait de manger/

"Ossan aime manger."

- Dans une proposition employée comme adjectif.

(9)

a. òsá_i ʔíé [PP[CP[IPPRO_i ɔ̀b̀d̀ ʔíèó]][P mɔ́]]

/Ossan/Rés+venir/nourriture/fait de manger/Post/

"Ossan est venu pour manger."

b. òsá_j àrà kîrî_j [CP[IPPRO_{i+j} ɔ̀b̀d̀ ʔíèó]]

/Ossan/Rés+appeler/Kré/nourriture/fait de manger/

"Ossan a appelé Kré pour manger."

PRO est anaphorique lorsqu'il dépend nécessairement d'un nominal dans la phrase pour son interprétation et que ce dernier le c-commande. PRO est alors lié par ce dernier. L'exemple (8) repris en (10) illustre bien ce fait. En effet, PRO dépend pour son interprétation, du sujet *òsá* qui, par ailleurs le c-commande.

(10) òsá_i jófò [CP[IPPRO_i ɔ̀b̀d̀ ʔíèó]]

/Ossan/Acc+aimer/nourriture/fait de manger/

"Ossan aime manger."

Lorsque PRO est lié à l'intérieur de sa catégorie gouvernante, il est soumis à un contrôle obligatoire, et à une interprétation définie-spécifique. Il se comporte alors comme une anaphore (8). De même, dans les syntagmes postpositionnels comme en (9), PRO est soumis au contrôle obligatoire.

Lorsque PRO se comporte comme un pronom il peut être soumis au contrôle optionnel ou obligatoire. Il est soumis au contrôle optionnel, et à une interprétation indéfinie-générique qualifié d'arbitraire, s'il n'existe dans la phrase aucun nominal pour le lier.

(11)

a. [CP[IPPRO ɔ̀b̀d̀ éj̀ǹ ɔ̀b̀d̀]]

/nourriture/fait de préparer/Hab+fatiguer/

"Faire la cuisine épuise."

b. áfátà mó [CP[IPPRO ɔ̀b̀d̀ éj̀ǹ ám̀ẁǹd̀]]

/Nég.Acc+convenir/Nég/nourriture/fait de préparer/aujourd'hui/

"Il ne convient pas de préparer aujourd'hui."

PRO peut coréférer avec un antécédent dans la phrase mais comme ce dernier ne le c-commande pas, PRO se comporte comme un pronom. Il est alors soumis au contrôle obligatoire, et son interprétation n'est pas arbitraire parce que associé à un élément nominal de la structure phrastique.

- (12) [CP[_{IP}PRO_i ɔ̀bɔ̀ éjɪ̀ ɔ̀bɔ̀ ɔ̀sáj]]
/nourriture/fait de préparer/Hab+fatiguer/Ossan/
"Faire la cuisine épuise Ossan."

En considérant les faits ci-dessus, nous pouvons affirmer qu'aucun des principes de la théorie du liage n'est exclusivement applicable à PRO. Alors qu'avec les autres NP, on a une application exclusive. En effet le principe A régit uniquement les anaphores, le principe B rend seulement compte des pronoms et le principe C ne traite que des expressions référentielles.

Etant donné le comportement dual de PRO, libre –lié, la grammaire confine sa distribution à des positions non gouvernées.

3. Les pronoms possessifs

La langue Abidji possède deux pronoms possessifs qui sont *ɔ̀nɔ̀kɔ̀* et *ɛ̀nɪ̀nɪ̀*. Ces deux unités ont une même glose qui est « le sien ». Nous allons dans cette section voir à quels principes du liage ils sont soumis.

3.1 Le pronom *ɔ̀nɔ̀kɔ̀*

Le pronom *ɔ̀nɔ̀kɔ̀* ne renvoie pas au sujet de la proposition mais plutôt à un objet appartenant à ce sujet. Il n'est donc pas une anaphore au sens de la théorie du liage (il n'est ni un réfléchi ni un réciproque). Quoique ne l'étant pas, il entretient une relation anaphorique, telle que définie par le principe A de théorie du liage, avec le sujet de la proposition. En effet, l'anaphore selon cette théorie a certaines caractéristiques :

- elle n'est pas un déictique,
- elle a obligatoirement un antécédent
- elle doit se trouver dans la même proposition que son antécédent,
- elle est c-commandée par son antécédent,
- elle est liée dans son domaine de liage.

En plus de ces contraintes, l'anaphore est soumise à la CSS et à la TSC.

Le pronom *ənʃkɔ̃* répond-t-il à ses critères ?

Examinons les exemples ci-après.

(13)

a. *òsáǎ nǎkǎ* [_{CP} *lɔ̃ kɪrɪǎ ðcɔ̃ ənʃkɔ̃ǎ*]
/ Ossan/Agr+Prog+dire/Comp/Kré/Rés+prendre/Poss/
"Ossan est en train de dire que Kré a pris le sien."

b. *kɪrɪǎ ðcɔ̃ ənʃkɔ̃ǎ*
"Kré a pris le sien."

c. **òsáǎ nǎkǎ* [_{CP} *lɔ̃ kɪrɪǎ ðcɔ̃ ənʃkɔ̃ǎ*]
"Ossan est en train de dire que Kré a pris le sien."

*d. *ənóǎkɔ̃ ɲé*
/Poss/venir+Rés/

Nous constatons à travers ces exemples que

- La structure (13d) dans laquelle *ənʃkɔ̃* n'a pas d'antécédent est rejeté. Alors que (13b) est jugée bien formée. Cela sous-entend que *ənʃkɔ̃* a besoin obligatoirement d'un antécédent pour être interpréter.
- Dans l'énoncé (13c), *ənʃkɔ̃* est coïncidé au sujet de la matrice et la structure est jugée illicite. En (13a) où le pronom porte le même indice que le sujet de la proposition enchâssée, la séquence linguistique est admise comme bien formée. Cela signifie que *ənʃkɔ̃* doit figurer dans la même proposition que son antécédent.
- *ənʃkɔ̃* est lié dans son domaine de liage.

Par ailleurs, *ənʃkɔ̃* obéit à la condition du sujet spécifié. En effet en (13c) il y a *kɪrɪ* sujet de la proposition enchâssée qui s'interpose entre *òsá* et *ənʃkɔ̃* ; ce qui bloque la relation anaphorique entre eux. Alors qu'en (13a), il n'y a pas de sujet qui s'interpose entre *ənɪnɪ* et *ənʃkɔ̃* ce qui permet à la relation anaphorique de se déployer.

Au total *ənʃkɔ̃* se comporte comme une anaphore.

3.2. Le pronom *ènínì*

Nous trouvons dans la langue Abidji un NP phonétiquement plein qui se comporte comme PRO : c'est le pronom possessif *ènínì*. En effet, l'unité *ènínì* fonctionne tantôt comme un pronom tantôt comme une anaphore.

Soit la phrase en (14)

(14)

- a. òsáj àkáj lô kîrîj òtò jàòk òwó ènínì_{i/j/k/l}
/Ossan/a dit/que/Kré/a donné/Yao/a tué/le sien/
"Ossan a dit que Kré a conduit Yao à tuer le sien."
- b. ènínì ʔé
/POSS/venir+Rés/
"Le sien est venu."
- c. ènínì òwú ʔǎ
/POSS/sauter+Rés/partir+Rés/
"Le sien s'est envolé."

Lorsqu'on observe (14a) on se rend compte que *ènínì* est coïncidé avec tous les NPs de la phrase et même au-delà. Il peut donc renvoyer à chacun d'eux et selon le cas, le pronom possessif est interprété soit comme pronom soit comme anaphore. C'est ainsi que lorsqu'il se rapporte à *jàò*, il est interprété comme anaphore. En effet, l'antécédent *jàò* et *ènínì* se trouve dans une même proposition et le premier c-commande le second. Par ailleurs les contraintes de localité (CSS et TSC) sont respectées.

Quand *ènínì* est coïncidé avec *kîrî*, il existe entre les deux une relation anaphorique.

Lorsque *ènínì* se rapporte à *òsáj*, il est interprété comme un pronom car son lieu *òsáj* est en dehors de son domaine de liage. *ènínì* peut renvoyer à un NP qui se trouve dans le discours ; là aussi, il a une interprétation pronominale.

Par ailleurs il peut n'exister dans la phrase aucun nominal duquel il dépend. Il réfère donc librement comme c'est le cas en (14b, c)

Le fait que *ènínì* fonctionne tantôt comme une anaphore et tantôt comme un pronom, le rapproche de la catégorie vide PRO. Mais PRO est seulement sujet alors que *ènínì* peut être sujet ou objet. PRO est sujet des propositions infinitives *ènínì* quant à lui est sujet ou objet des propositions à temps fini. PRO est vide, *ènínì* est phonétiquement plein.

Malgré ces caractéristiques qui les différencient, il y en a qui les rapprochent.

PRO et *ènínì* appartiennent à des syntagmes dont la projection maximale constitue des barrières au gouvernement. Les nœuds barrières sont les projections maximales DP, PP, ou CP. Or PRO est issu d'un syntagme CP tandis que *ènínì* provient d'un DP. C'est pourquoi ils sont tous deux assignés à des positions non gouvernées.

Après analyse de ces deux pronoms, nous constatons que *ənɔ̃* est cantonné dans une relation anaphorique avec un antécédent, *ènínì* se trouve dans une relation tantôt anaphorique tantôt pronominale.

3.3 Les pronoms possessifs, un amalgame de constituants

Le syntagme possessif est marqué par son morphème d'accord *ənɔ̃* glosé par "son". Ce dernier peut s'amalgamer avec certains noms pour former une unité linguistique. Nous observons ce phénomène dans les items *èníjía* et *ənɔ̃à*. Ces items sont en réalité l'amalgame du morphème d'accord du possessif et respectivement des lexèmes *jía* et *ɔ̃* glosés par "mère" et "ami". Dans cette fusion, le possessif subit une variation morphologique selon l'item auquel il s'associe. En effet, avec le lexème *jía*, les traits de /i/ sont transmis aux voyelles du possessif *ənɔ̃*, comme on peut l'observer ci-dessous.

$$(15) \quad \text{ən}\bar{\omega} + j\bar{i}\bar{a} = \text{èn}\bar{i}j\bar{i}\bar{a}$$

Le segment /i/ assimile totalement la voyelle / ω / qui devient /i/. Ainsi d'une voyelle [+Haut +Post +Ro -ATR] elle devient [+Haut -Post -Ro +ATR]. Quant à la première voyelle de *ənɔ̃*, elle est partiellement assimilée par le même segment /i/. Ce dernier lui transmet ses traits [-Post +ATR -Ro] lui permettant de devenir /e/. Avec le second item *ənɔ̃à*, c'est la voyelle / \bar{a} / de l'unité *ɔ̃à* qui assimile totalement le segment / $\bar{\omega}$ / de *ənɔ̃* par percolation. Le résultat de cette fusion est le suivant.

$$(16) \quad \text{ən}\bar{\omega} + \bar{a} = \text{ən}\bar{\omega}\bar{a}$$

Dans cette fusion, nous avons la chute de la consonne épenthétique / $\bar{?}$ /. Si le lexème *jía* peut avoir un emploi autonome, il n'en est pas de même de *ɔ̃à* qu'on ne rencontre plus dans la langue que dans la forme amalgamée c'est-à-dire *ənɔ̃à*

Vu la propension du morphème d'accord du possessif à s'amalgamer avec d'autres unités, nous conjecturons que c'est par ce procédé morphologique que s'obtient les pronoms possessifs de

la langue. Nous allons vérifier ce postulat à travers le syntagme possessif déterminé par l'indéfini.

(17)

- a. kîrî tralé kǎ
Kré/habit/Indéf/
"Un (certain) habit de Kré."
- b. kîrî ɔ̀b̀d̀ kǎ
/Kré/chose/Indéf/
"Une (certaine) chose de Kré."
- c. ɔ̀nɔ̀ ɔ̀b̀d̀ kǎ
/son/chose/Indéf/
"Sa chose."

En (17a), l'objet appartenant à kîrî est bien défini. Il s'agit d'un habit. Mais en (17b et c) l'élément possédé est indéfini ; cela peut être un objet quelconque en possession de kîrî. Dans ces syntagmes possessifs, toutes les positions sont pourvues en matériel segmental. Mais il n'est pas exclu que certains emplacements puissent rester phonétiquement vides. C'est le cas du site occupé par le lexème ɔ̀b̀d̀ ou toute expression référentielle ; unité qui peut demeurer sous-jacente. A partir de cet instant, il n'y a en surface que les deux morphèmes grammaticaux ɔ̀nɔ̀ et kǎ, qui s'amalgament. Et comme les pronoms ont une propension à varier morphologiquement, le morphème d'accord du possessif, du moins sa deuxième voyelle est assimilée totalement par celle de l'indéfini. Le résultat de cette opération est la suivante.

(18) ɔ̀nɔ̀ + kǎ → ɔ̀nɔ̀kǎ
/son/Indéf/ /le sien/

Ici la voyelle /ɔ/ d'aperture 1, s'abaisse de deux paliers pour atteindre le degré d'aperture du segment /ɔ/ de kǎ. Il faut remarquer que ce processus de fusion n'implique pas le niveau tonal. De cette analyse nous retenons que l'anaphore ɔ̀nɔ̀kǎ est issue de l'amalgame de ɔ̀nɔ̀, marque du possessif avec l'indéfini kǎ.

Le pronom possessif ɛ̀nɛ̀nɛ̀ est lui aussi une fusion de constituants. Il est issu de L'amalgame du possessif et de la marque du génitif. En Abidji, le syntagme génitif est exprimé à l'aide de la postposition ɛ̀nɛ̀, comme morphème relateur, qui connecte le déterminant au déterminé. Il constitue la tête du syntagme et reste sous-jacent dans un génitif objectif, manifeste dans un génitif subjectif et les deux cas de figures dans un génitif possessif. La structure d'un syntagme génitif est donc la suivante :

(19) N + (éñì) + N

En appliquant ce postulat à chaque génitif nous avons les agencements suivants :

(20)

- a. N + N → génitif objectif
- b. N + éñì + N → génitif subjectif
- c. N + N/ N + éñì → génitif possessif

Pour les besoins de cette étude, nous limiterons à partir d'ici, nos propos au seul génitif possessif. Cette mise au point faite, illustrons par des faits, ce que traduit la formule structurale ci-dessus.

(21)

- a. kîrî tràlé
/Kré/habit/
"L'habit de Kré."

- b. kîrî éñì tràlé
/Kré/Post/habit/
"L'habit de Kré."

Pronominalisons les constituants de l'exemple (21a)

(22)

- a. kîrî tràlé "l'habit de Kré."
- b. kîrî éñì "celui de Kré."
- c. ònᵛ tràlé "son habit."

Nous observons dans les exemples ci-dessus que, ònᵛ se substitue au déterminant ou possesseur dans la suite (22c) et que éñì remplace le possédé ou déterminé en (22b). Nous remarquons dans ces suites que le substitut du déterminé apparaît au côté du déterminant (22b) et que le celui du déterminant cohabite avec le déterminé (22c). Mais dans cette langue, il est possible que ce syntagme soit constitué uniquement des pronoms référant à ses constituants nominaux. Dans un tel cas l'association des deux substituts engendrerait la structure en (23).

(23) ònᵛ éñì

Bien que la cooccurrence soit attestée, la forme en (23) n'est pas confirmée. En fait, l'adjacence de ces unités déclenche une opération de fusion qui aboutit à terme à la structure en (24a) admise dans la langue.

(24) a. $\grave{e}n\grave{e}n\grave{e}$

Quant à la forme en (23), elle viole le principe du contour obligatoire. Ce dernier souligne qu'on ne peut avoir à un même niveau de représentation, deux objets identiques adjacents. Or, la suite (24a) montre clairement deux positions vocaliques contigües. Cette situation constitue une anomalie. Pour la corriger, il faut que l'une des positions en cause tombe. Et dans le cas d'espèce, c'est V2, en l'occurrence le segment / ϵ / qui chute. Le résultat de cette correction est exposé en (24b)

(24) b. $\begin{array}{cccccc} x & x & x & x & x & x \\ | & | & | & / & | & | \\ \grave{o} & n & \omega & \epsilon & n & \grave{e} \end{array} \longrightarrow \begin{array}{cccccc} x & x & x & & x & x \\ | & | & | & & | & | \\ \grave{o} & n & \omega & & n & \grave{e} \end{array}$

$\grave{e}n\omega\grave{e}$ est la forme résultant de l'effacement de la voyelle V2. Cependant, cette suite n'est pas acceptée dans la langue. Pour aboutir à la conformité structurale, la voyelle / ι / de la syllabe $n\grave{e}$ va assimiler les deux segments vocaliques de $\grave{e}n\omega$, c'est-à-dire / \grave{o} /et / ω /. Elle va simplement leur octroyer son trait [-Ro]. En se désarrondissant, ces voyelles deviennent respectivement / ϵ / et / ι /. Le résultat final de cette opération est consigné en (24c).

(24) c. $\grave{e}n\omega\grave{e} \longrightarrow \grave{e}n\grave{e}n\grave{e}$

$\grave{e}n\grave{e}n\grave{e}$ est la forme attestée du pronom possessif. Tout comme dans le cas de $\grave{e}n\grave{e}k\grave{e}$, ici aussi, l'opération d'amalgame concerne uniquement le niveau segmental. Le niveau tonal n'est pas impliqué dans la variation morphologique.

Au terme de cette analyse, l'hypothèse émise plus haut se vérifie car les pronoms possessifs résultent effectivement d'un amalgame de constituants.

Conclusion

En soumettant les pronoms possessifs à la théorie du Liage, il ressort qu'un de ces pronoms, en l'occurrence $\grave{e}n\grave{e}k\grave{e}$, fonctionne comme une anaphore, telle que définie par la théorie du liage. Le principe A de cette théorie régit donc correctement le possessif $\grave{e}n\grave{e}k\grave{e}$. Nous pouvons donc le désigner sous le nom de **possessif anaphorique**. Avec $\grave{e}n\grave{e}n\grave{e}$, la théorie a le même niveau opératoire qu'avec PRO ; car il est tantôt lié tantôt non lié. Par ce fait, il est syntaxiquement plus proche de cette catégorie vide que des catégories pleines. Par ailleurs l'étude des pronoms possessifs a montré qu'ils sont issus d'un amalgame d'unités grammaticales, contrairement aux autres pronoms de la langue.

Bibliographie

Chomsky Noam, 1981, *Lectures and government and binding*. Dordrecht, Foris

Culicover Peter, 1997, *principles and parameters. An introduction to syntactic theory*. Oxford University Press.

Dagnac Anne, 1996, Interprétation du sujet des infinitifs prépositionnels : le cas de pour causal. Texte de communication présenté à la 2^e *rencontre internationale des jeunes linguistes*, Dunkerque 1996.

Dagnac Anne, 2002, L'interprétation de PRO dans les infinitifs circonstanciels : Quelques pistes de recherches. In J.M. Merle (dir.), *le sujet*, Ophrys, coll. Bibliothèque de faits de langues, 2002, pp.159-172.

Haegeman, L. 1991, *Introduction to government and binding theory*. Ed. Blackwell. Oxford. uk and Cambridge.

Kleiber Georges, 2000, le possessif via l'anaphore associative in Maria Luz Casal Silva et al (eds), *la lingüística francesa en España camino del sigloXXI*, 2000pp 55-74.

Kossonou Kouabena Théodore, liage et coréférence en merezon, parler abron (langue kwa de Côte d'Ivoire). *Recherches Africaines* n°11-12 juin 2011.

Mel Gnamba Bertin, 1994, *Le móbù-mrĩ, langue aïzi d'Abra sous-préfecture. Etude phonologique et grammaticale tome II*. Thèse de Doctorat d'Etat, Abidjan- ILA Côte d'Ivoire.

Olivier, Marcelle, 1999, Analyse des éléments PRO et pro en syntaxe générative. In *Dialangue, Bulletin de linguistique* vol 10, avril 1999.

Pollock Jean-Yves, 1998, *Langage et cognition : Introduction au programme Minimaliste de grammaire générative*. 2^e édition 1998, Coll. Psychologie et science de la pensée, Puf, Paris.